

1- AVANT LE TRAITEMENT : les bons gestes lors de la préparation

La préparation de la bouillie et le remplissage de la cuve représentent 2/3 des contaminations

- Réduisez les utilisations ou ne pas traiter pour s'exposer moins : agriculture « raisonnée » - démarche « zéro phytosanitaire » des collectivités.
- Remplissage du pulvérisateur : ouvrir le bidon au dernier moment. Si remplissage par le haut (gros pulvérisateur) utilisez une plateforme.
- Prenez le temps d'incorporer le produit (risque de projections ou refoulement).
- Rincez immédiatement le bidon si celui-ci est vide. Rangez les emballages vides et les bidons entamés dans le local de stockage phytosanitaire.
- Évitez tout débordement de cuve au remplissage.
- Nettoyer immédiatement les surfaces souillées en cas d'incidents pendant la phase de préparation.
- A la fin de la phase préparation/remplissage : se laver les mains gantées puis les mains et les avant-bras.

2- PENDANT LE TRAITEMENT : les bons gestes lors de l'application

L'application de la bouillie représente 1/3 des contaminations.

- Ayez à disposition des buses de rechange - Vérifier la bonne orientation et le débit de la buse.
- Organisez le chantier de traitement pour ne pas revenir sur la zone traitée : jalonnage préalable.
- Intervention sur le pulvérisateur : toujours avec des gants spécifiques, pouvant être jetables. Les enlever lors du retour dans la cabine (pulvérisateur tracté).
- Changez une buse bouchée plutôt que de la déboucher.

3- APRES LE TRAITEMENT : les bons gestes après l'application

- Enlevez le masque et les lunettes, les laver dans un seau d'eau claire. Les ranger dans un sac.
- Enlever la combinaison et les bottes avec les gants.
- Laver les gants dans un seau d'eau claire, vider le seau dans l'herbe, et enlever les gants.
- Se laver les mains et prendre une douche sur le lieu de travail, dès la fin du traitement.
- Lavez les vêtements utilisés lors des traitements en-dehors de la lessive familiale.
- Conserver les vêtements de protection sur le lieu de travail.



Consignes d'hygiène

- Ne pas fumer, ni boire, ni manger pendant le chantier.

La présence d'eau est indispensable :

- A proximité des points de manipulation des produits phytosanitaires ou de la bouillie.
- Sur les lieux de traitement (réserve d'eau claire à disposition).
- **Se laver les mains le plus souvent possible** (y compris lors du port des gants) :
 - Systématiquement avant de fumer, boire, manger, aller aux toilettes...
 - Interventions sur le pulvérisateur pendant le traitement : se laver les mains à l'aide d'une réserve d'eau claire avant de poursuivre l'opération.

PREMIERS SECOURS : conduite à tenir en cas d'intoxication

- En cas de **contamination de la peau ou des yeux** - **laver immédiatement et abondamment pendant 15 mn** à l'eau claire et potable, et consulter un ophtalmologiste ou un médecin généraliste.
- En cas **d'ingestion**, ne pas faire vomir.
- **Contactez un médecin** ou le centre anti-poison au **03 88 37 37 37** (précisez le nom exact du produit).

Informez le médecin du travail et, pour les professionnels agricoles, signaler les symptômes auprès de :

Pour tous symptômes ressentis en lien avec les produits phytosanitaires, la MSA propose un N° vert pour recueillir vos signalements d'intoxication.

Maux de tête, troubles digestifs, irritation... après un traitement : appelez ! Votre contribution permettra de faire évoluer les produits et la réglementation les concernant.



Phyt'Attitude est un outil indépendant des firmes et des pouvoirs publics qui, de par la pertinence de ses analyses, donne une entière légitimité à la MSA auprès d'eux, pour remonter des problèmes liés à des produits et faire progresser la prévention.

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

J'UTILISE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES,
JE ME PROTEGE !



Adopter une protection appropriée pour une manipulation moins risquée des phytosanitaires, dans les meilleures conditions de sécurité.

En 1964, dans un ouvrage du Dr Guy Vallet « les intoxications en milieu rural » édité par l'institut national de médecine agricole de Tours relayé par les MSA, il était enseigné les précautions que devaient prendre les manipulateurs de produits phytosanitaires. Depuis les études nationales et internationales ont montré que certains cancers ou maladies étaient plus répandues chez les travailleurs agricoles exposés à ces produits. Mais dans notre pays à la différence des pays anglo-saxons, la prévention n'a jamais été à la mode. En médecine et pour les assurés, l'enseignement de la lecture des étiquettes ne jouit pas de la même considération que la chirurgie même s'il peut sauver des vies.

Docteur Jean-Jacques LAPLANTE,
Directeur Santé MSA de Franche Comté

RISQUE

Danger

Effets du produit sur la santé - toxicité identifiable sur l'étiquette par les pictogrammes et les phrases de risque ou mention de danger



Exposition

Elle est liée aux pratiques phytosanitaires (nombre et durée des traitements) et dépend du comportement de l'utilisateur

LES INTOXICATIONS : CONNAITRE LES ENJEUX POUR LA SANTE

Les effets sur l'être humain

Les phytosanitaires comme tous produits chimiques, présentent des dangers immédiats ou à long terme pour la santé.

Comment rentrent-ils dans l'organisme ?

→ La voie par la **peau** est de loin la **plus importante**

→ **Deux autres voies**, ne doivent pas être négligées :

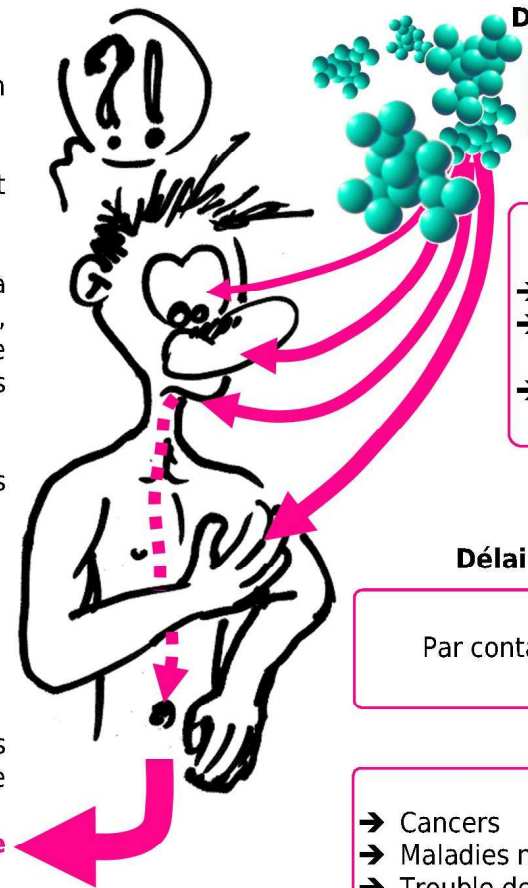
La voie **digestive**, difficile à évaluer (mains non lavées/bouche, en fumant et mangeant, en se grattant, en déglutissant des particules inhalées...)

La voie **respiratoire** (produits sous forme de poudre par exemple)

Attention lors de la manipulation de semences traitées !! Protégez-vous !

Une fois dans l'organisme les produits sont transportés par le sang.

Tous les organes peuvent être atteints !



Les effets immédiats

Délai de quelques heures à quelques jours

TOXICITE AIGUË

Par contact ou absorption d'une dose unique

Troubles

- **Généraux** : fatigue...
- **Localisés** : irritations oculaires ou cutanées, allergies, brûlures,...
- **Signes d'intoxication aigus** : troubles digestifs, respiratoires, maux de tête...

Les effets à long terme

Délai de quelques semaines à 40 années

TOXICITE CHRONIQUE

Par contact ou absorption répété de petites doses s'accumulant dans l'organisme

Risques

- Cancers
- Maladies neurologiques
- Trouble de la reproduction (fertilité, atteinte du fœtus)

Les intoxications à long terme : prévenir plutôt que guérir ...

→ Les études scientifiques montrent que certains cancers, en particulier, sein - prostate - rein - cerveau - vessie - ganglions, sont plus fréquents chez les utilisateurs habituels de produits phytosanitaires. La maladie de Parkinson est, grâce à des travaux de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), reconnue comme une maladie professionnelle en agriculture.

→ L'étude AGRICAN, agriculture et cancer, menée par le Groupe Régional d'Etudes sur le CANcer, en partenariat MSA/ CHU de Caen/ CHU DE Bordeaux, permet de suivre depuis 2005 la mortalité par cancer au regard du métier agricole dans 12 départements Français dont le Doubs. Viticulteur,

céréalier, arboriculteur, éleveur, banquier, inséminateur n'ont pas les mêmes risques. D'un céréalier à l'autre il existe des différences notables ... la difficulté à prouver le lien de causalité entre un produit et une maladie existe pour les victimes comme pour les scientifiques. La question de la réparation du préjudice subi est importante psychologiquement plus que matériellement. Elle répond à cette question : est ce le travail qui m'a rendu malade ? Elle s'ajoute aux souffrances de ces malades et de leur famille. Mais les progrès de la prévention exigent que ces risques soient statistiquement étudiés pour que les réparations soient imputées

aux responsables. Alors seulement, la prévention progressera.

→ Cela exige des déclarations donc des paperasses à un moment où ce qui compte pour le médecin comme pour le malade c'est le diagnostic, la guérison, plus que la déclaration de maladie professionnelle...Ceci est vrai au régime général comme au régime agricole, on estime en France que parmi les 15000 cancers professionnels annuels, 10% seulement sont pris en charge dans des conditions administratives conformes à la législation.

Pour plus d'informations : <http://www.greca.org/agrican.html>

PREVENIR LES RISQUES ET SE PROTEGER

Identifier le danger pour prévenir les risques

- Je repère le degré de toxicité à l'aide des pictogrammes et les phrases de risque associées.
- J'identifie les voies de contaminations du produit (les mentions de danger donnent des indications sur les parties du corps à protéger).
- **Je me protège.**

Repérer les produits "CMR"

→ Les produits CMR, **C**ancérogène, **M**utagène et **R**eprotoxique, sont associés aux mentions de dangers suivantes :

- C** : H350 ou H351- peut ou susceptible provoquer le cancer,
- M** : H340 ou H341 - peut ou susceptible d'induire des anomalies génétiques,
- R** : H360 ou H361 - peut ou susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus,

Autres mentions signalant des produits très dangereux :

- **H314** : provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
- **H370** : risques avérés d'effets graves sur les organes.
- **H318** : provoque des lésions oculaires graves.
- **H372** : risques avérés d'effets graves sur les organes suite à des expositions répétées ou prolongées.

Pour plus d'informations : <http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/classification-produits.html>

Protection globale et protection individuelle

Deux niveaux dans la protection de l'utilisateur :

→ **Protection globale** : des lieux de travail bien aménagés (local de stockage, aire de remplissage et de lavage...), cabine étanche et à air épuré pour les pulvérisateurs tractés. Pensez à **changer les filtres à charbons** des cabines équipées.

→ **Protection individuelle** : *une suggestion, achetez à votre coopérative ou votre fournisseur de produits, un kit jetable chaque année, avec la commande de produits. Ce kit comprend :*

- Un **demi-masque** jetable avec **filtres A2P3**.
- Une paire de **lunettes étanches** et anti-buée
- Une paire de **gants en nitrile** ou néoprène
- Une boîte de **gants nitrile jetables**
- Plusieurs **combinaisons de protection chimique** jetable (type 3 ou 4, marquage CE + N°organisme de contrôle)

+ **paire de botte caoutchouc-nitrile** (marquage **S5**) et un **tablier en toile cirée** (nettoyage matériel)

Attention :

- *Plusieurs kits peuvent être nécessaires chaque année*
- *Les équipement de protection individuelle doivent être rangés en dehors du local de stockage des phytosanitaires. Le masque et les filtres doivent être rangés dans le sac spécifique, fourni à l'achat.*



Exposition moins élevée : En extérieur ou aération efficace — produit dilué — pas de contact avec le produit ou la bouillie — matériel rincé — température ambiante basse — lavage des mains après utilisation du produit — produit ne dégageant pas de poussière

Evaluation de l'exposition

Exposition plus élevée : En intérieur ou absence d'aération — produit concentré — contact direct avec le produit ou la bouillie — matériel non rincé après la dernière utilisation — température ambiante haute — pas de lavage des mains après utilisation du produit — produit dégageant de la poussière lors de la manipulation